

2021-6463
2022-01-14

DANTOCHLOR^{MC} RW
BRIQUETTES MICROBICIDE
AGENT MICROBICIDE POUR LE CONTRÔLE DES BACTÉRIES, DES
CHAMPIGNONS ET DES ALGUES DANS LES SYSTÈMES DE
REFROIDISSEMENT PAR RECIRCULATION ET LAVEURS D'AIR

PRINCIPE ACTIF:

Chlore disponible présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5 diméthylhydantoïne et
1,3-dichloro-5,5 diméthylhydantoïne 68,0 %

COMMERCIAL

NO. D'HOMOLOGATION 22302 LOI
SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON



CORROSIF

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU
IRRITANT DE LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ETIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: _____Kg

ARXADA, LLC
412 Mount Kemble Avenue, Suite 200S
Morristown NJ 07960

201-316-9200

2021-6463
2022-01-14

SEULEMENT POUR USAGE DANS LES USINES DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS ET AUTRES USAGES INDUSTRIELS.

Non destiné à l'utilisation dans des systèmes d'eau potable.

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination de déchets.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan ou cours d'eau.

SYSTÈMES DE RECIRCULATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT

DANTOCHLOR^{MC} RW Briquettes Microbicide a été conçu pour contrôler la croissance des bactéries, des champignons et des algues dans les condenseurs à évaporation, colonnes d'eau d'échange de chaleur, systèmes d'entrée des eaux usées tels que dans les systèmes de filtration dans la masse, les lagunes, etc., les systèmes industriels d'épuration des eaux. Ce produit peut être appliqué sous forme d'alimentation continue, d'alimentation périodique ou selon les besoins. La fréquence et la durée du traitement dépendront des besoins. **LES SYSTÈMES EXTRÊMEMENT SALES** devront être nettoyés avant de commencer le traitement.

POUR LE CONTRÔLE DES BACTÉRIES ET DES CHAMPIGNONS TRAITEMENT PÉRIODIQUE OU TRAITEMENT DE CHOC

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement engorgé, verser 60 à 600 g pour 5000 litres d'eau dans le système (12 à 120 parties par million). Renouveler le traitement jusqu'à l'obtention des résultats voulus. **DOSE SUIVANTE:** Lorsque l'action microbicide est visible, verser 60 à 450 g pour 5000 litres d'eau dans le système (12 à 90 parties par million) tous les 3 jours ou selon les besoins.

MÉTHODE D'ALIMENTATION CONTINUE

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement engorgé, verser 60 à 600 g pour 5000 litres d'eau (12 à 120 parties par million). **DOSE SUIVANTE:** Alimenter continuellement pour maintenir une dose de 60 à 450g pour 5000 litres du d'eau dans le système (12 à 90 parties par million).

POUR LE CONTRÔLE DES ALGUES TRAITEMENT PÉRIODIQUE OU TRAITEMENT DE CHOC

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement engorgé, verser 60 à 600 g pour 5000 litres d'eau dans le système (12 à 120 parties par million). Renouveler le traitement jusqu'à l'obtention des résultats voulus. **DOSE SUIVANTE:** Lorsque le contrôle des algues est visible, verser 60 à 450 g pour 5000 litres d'eau dans le système (12 à 90 parties par million) ou selon les besoins.

MÉTHODE D'ALIMENTATION CONTINUE

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement engorgé, verser 60 à 600 g pour 5000 litres d'eau (12 à 120 parties par million). Renouveler le traitement jusqu'à l'obtention des résultats voulus. DOSE SUIVANTE: Alimenter continuellement pour maintenir une dose de 60 à 450 g pour 5000 litres d'eau dans le système (12 à 90 parties par million).

LAVEURS D'AIR

Pour utilisation seulement dans des laveurs d'air industriels dotés de composants efficaces d'élimination des brouillards. DANTOCHLOR RW Briquettes Microbicide contrôle la croissance des bactéries, des champignons et des algues dans les laveurs d'air industriels. Verser DANTOCHLOR RW Briquettes Microbicide à raison de 60 à 600 g pour 5000 litres d'eau dans le système (12 à 120 ppm), dépendant du degré de contamination. Contrôler l'application en mesurant le chlore libre résiduel dans l'eau traitée. Il n'est pas nécessaire de dépasser 1,0 ppm de chlore libre. Les systèmes très sales doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

TRAITEMENT PÉRIODIQUE OU TRAITEMENT DE CHOC

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement engorgé, verser dans le bassin du laveur d'air ou le bassin d'eau glacée pour assurer un mélange homogène. Verser 60 à 600 g pour 5000 litres d'eau (12 à 120 parties par million). DOSE SUIVANTE: Lorsque l'action microbicide est visible, verser 60 à 360 g pour 5000 litres d'eau (12 à 72 parties par million).

MÉTHODE D'ALIMENTATION CONTINUE

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement engorgé, verser dans le bassin du laveur d'air ou le bassin d'eau glacée pour assurer un mélange homogène. Verser 60 à 600 g pour 5000 litres d'eau (12 à 120 parties par million). DOSE SUIVANTE: Lorsque l'action microbicide est visible, verser 60 à 360 g pour 5000 litres d'eau (12 à 72 parties par million).

EAU DE TRAITEMENT DU PAPIER ET DU CARTON

Le DANTOCHLOR RW Briquettes Microbicide doit être ajouté aux jets d'eau de traitement à un point de brassage suffisant tel que la pompe de mélange ou la fosse sous toile, ou tout juste avant. Pour appliquer ce produit, employer un distributeur conçu pour les biocides oxydants solides. Le DANTOCHLOR RW Briquettes Microbicide est compatible avec les produits chimiques communément employés dans la fabrication du papier. On peut employer toutes les méthodes courantes pour mesurer le chlore disponible avec le DANTOCHLOR RW Briquettes Microbicide.

DOSE DE DÉPART : Lorsque le système est visiblement encrassé, incorporer de cinq à 50 grammes de DANTOCHLOR RW Briquettes Microbicide par 1 000 litres d'eau de traitement pour obtenir de 0,5 à 1,5 ppm de chlore disponible au point de traitement cible. Répéter au besoin pour maintenir une concentration de 0,5 à 1,5 ppm pendant au moins quatre heures.

DOSE SUBSÉQUENTE : Lorsqu'il y a contrôle microbien apparent, le niveau total de résidu de chlore dans le système devrait être maintenu à moins de 0,5 ppm. Si le système s'encrasse à nouveau, répéter les directives relatives à la dose de départ.

Ne pas utiliser plus de 10 ppm de DANTOCHLOR RW Briquettes Microbicide dans le procédé de fabrication des papiers et cartons susceptibles d'entrer en contact avec des aliments.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF EN CAS

D'INGESTION. TRÈS CORROSIF. NE PAS INGÉRER. Cause des lésions des yeux et de la peau. Irrite le nez et la gorge. Éviter d'inhaler les poussières. Utiliser dans un lieu suffisamment aéré. Corrosif pour les yeux et la peau Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Sensibilisant cutané potentiel. Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des lunettes de sécurité ou un écran facial pendant le nettoyage de l'équipement ou la manipulation du produit. Pour l'utilisation dans le secteur des pâtes et papiers, porter une combinaison au moment de déposer le produit, en plus de tout autre équipement de protection individuelle requis. Bien se laver après toute manutention. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Des lésions probables des muqueuses peuvent contre-indiquer un lavage d'estomac.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT: Ce produit est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Ne pas déverser les effluents de ce produit dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les rivières, les estuaires, les océans ou aucun cours d'eau public. Traiter des effluents dans une station de traitement des eaux usées avant de déverser. Ne pas contaminer ces eaux par l'application directe, lors du nettoyage du contenant ou de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Agent comburant fort. Mélanger avec de l'eau seulement. Utiliser des ustensiles propres et secs. Ne pas ajouter ce produit dans des dispositifs d'alimentation contenant des résidus d'autres produits, ce qui pourrait entraîner une réaction violente et un risque d'incendie ou d'explosion. La contamination de ce produit avec de l'eau, des matières organiques ou d'autres produits chimiques peut entraîner un incendie et une explosion. En cas de contamination ou de décomposition, ne pas refermer le récipient. Si possible, isoler le récipient en plein air ou dans un lieu bien aéré. Si nécessaire, noyer avec beaucoup d'eau.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.